

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed V et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-466644

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

42305

Société :

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom :

PASSI FIKRI Yasmine

Date de naissance :

30/04/1984

Adresse :

Résidence du Palais

Tél. :

06-56-520-520

Total des frais engagés :

378 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Asmaa DEBBAGH
OMNIPRATICIENNE
Médecin de Travail
Tél: 0522 36 85 33
35, Bd Yacoub El Mansour - Cas

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 03 / 10 / 2019

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

ACLAV 1g/25mg Poudre pour suspension buvable, 12 sachets

6 118000 091684

P.P.V : 99DH00

الإقلاع عن التدخين
Médecine d'Urgence et
Echographie Générale

Apixol®

LUT:
À consommer
avant le:
PPC: 79,00 DH

ites

الدكتورة أسماء
طبيب
الفحص بالصد
Medico-légale
ture - Sevrage tabagisme
المستحضرات

Casablanca le : 30/09/17 : الدار البيضاء في

M - Yasmine Fassi FIMM

① Acton 1g
1's
99,00
1s x 2 / 1 p/b
pa 6

② Prédni 10
2 p/b
pa 6

③ Apixol 5g
1's
79,00
178,00
1s x 3 / 1 p/b
pa 6

PHARMACIE AL-MANSOUR
67, Bulevar El Mansour
Madinat Al Mansour, Casablanca
Tél: 0522 36 85 33

Dr Asmaa DEBBAGH
OMNIPRATICIENNE
Médecin de Travail
Tél: 0522 36 85 33
235, Bd Yacoub El Mansour - Casa